



Institut Français du
Textile et de l'Habillement

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N°19-00092 L

et 1 annexe de 4 pages

MATERIAU présenté par : DICKSON PTL
RUE DES CHARTINIÈRES
01120 DAGNEUX
FRANCE

MARQUE COMMERCIALE : 4991

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu de verre avec enduction PVC ignifugé dans la masse sur les deux faces
Masse surfacique annoncée : 600 +/- 50 g/m²
Épaisseur annoncée : 0.43 +/- 0.03 mm
Coloris : divers

RAPPORT D'ESSAI : N°19-00092 E1 - V1 du 24 janvier 2019

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique

CLASSEMENT : **M 1**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 l'Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 relative au code de la consommation

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 24 janvier 2019

Laure ATCHADE
Ingénieur Tests et Essais

Jean-Marc ORAISON
Responsable Réglementation Feu